

## Meyé mannié pou nou swen bef' nou o pitjet

### L'attache :

⚠ 5m minimum

⚠ Ne serrez pas trop le collier (vous devez pouvoir passer une main entre le cou et le collier). Corde PLATE de largeur 5cm. Pas de nœud coulant.

⚠ La chaîne doit être en BON ETAT (non blessante), toucher le sol et ne doit pas servir de collier. Idéalement elle sera insérée dans une gaine de plastic.

⚠ Attachez les veaux le plus tôt possible (1 mois maximum)



Changez la corde lors de la croissance de l'animal, elle n'est pas élastique !

### Le Piquet :

Doit être fortement fixé au sol

Ne doit pas dépasser de plus de 20-30cm (hors sol)



Le libre mouvement des animaux est obligatoire et important. L'attache doit donc être mobile autour de l'axe. Il faut poser 2 manilles tournantes, idéalement une au départ de la chaîne et l'autre à la fin.

### Le lieu :

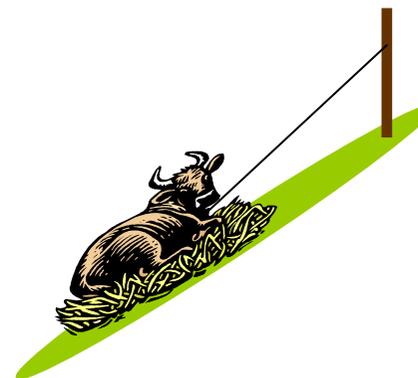


Nettoyez les arbustes à épine car ils représentent un risque : les blessures peuvent être source d'infection!



Eviter les pentes trop fortes :  
Risque de fracture en glissant.  
Risque d'étranglement, s'il ne peut se relever.

Si l'animal se trouve dans une pente il est essentiel de commencer à le faire pâturer en bas de la pente pour ensuite le monter.



**Un animal au piquet n'est pas une chose que l'on oublie !**

 Eviter les abords de routes (gaz toxiques voitures...). Un bovin ne doit pas paître à moins de 5m d'une route.

 Eviter les abords de culture (pesticides, herbicides...) et les manguiers qui portent des fruits, leur noyau représentant un risque d'étouffement.

 Si un ravin se trouve à proximité : le piquet doit être planté au bord afin d'éviter tout risque de pendaison, en cas de chute.

 Aucun obstacle ne doit se trouver entre l'animal et son attache.

 En période de pluies, n'attachez pas votre animal en zone inondable (risque de noyade).

 Risque de cyclones : n'attachez pas votre animal près des arbres, et éloignez le des cours d'eau.

## La Surveillance :



Ne laissez jamais votre animal sans soins !  
Blessures, boiteries, tiques sénégalaises, verrues...  
faites venir votre vétérinaire !

Les animaux doivent pouvoir accéder à une zone ombragée, surtout les races européennes. Prévoir 1 mois avant le vêlage de déplacer la vache dans un endroit plat, ombragé et apporter de l'eau à volonté.



Tous les jours vous devez vous assurer que votre bovin a de la nourriture saine en abondance et de l'eau à volonté. L'eau de pluie n'est pas suffisante pour satisfaire ses besoins.

## RAPPEL

L'IDENTIFICATION DES ANIMAUX EST OBLIGATOIRE



Pour toute question ou pour tout complément d'information  
veuillez contacter la DAAF au 05 96 64 89 64

Octobre 2010

